



Présentation

La nouvelle génération de contrats de plan État-Région 2015-2020 accompagne la réforme de l'organisation territoriale de la France engagée par le gouvernement. Pour répondre aux enjeux des six années à venir, cet outil est modernisé dans sa mise en œuvre et financé à une hauteur permettant de répondre aux défis des territoires. **L'État contractualisera ainsi une enveloppe totale de 12,5 milliards d'euros durant la période 2015-2020.**

Les contrats de plan État-Région (CPER) sont avant tout des catalyseurs des investissements. Ils sont nécessaires pour élever le niveau d'équipement des territoires, soutenir l'emploi et préparer l'avenir. Ils ont vocation à financer les projets exerçant un effet de levier pour l'investissement local. Par ailleurs, dans de nombreuses régions, les CPER contribuent à la mise en œuvre des fonds européens structurels et d'investissement, dont ils représentent une part importante des contreparties nationales.

La nouvelle génération de CPER conçue par le gouvernement organise la convergence de financements, jusqu'alors dispersés, en faveur des projets structurants dans les territoires. Ils permettent ainsi la mise en cohérence interministérielle des politiques publiques sur les territoires.

Pour la première fois, d'autres sources de financement sont également mobilisées à un haut niveau. Plusieurs opérateurs de l'État sont parties prenantes des CPER, comme l'ADEME ou les Agences de l'eau. L'ANRU mobilisera par ailleurs plus de 750 millions d'euros au titre des projets d'intérêt régional du Nouveau programme national de renouvellement urbain. Une partie du Programme d'investissements d'avenir (PIA) sera également territorialisée et inscrite dans les contrats. Cette mobilisation représente ainsi plus de 900 millions d'euros sur les années 2015-2017 en faveur du très haut débit.

Six volets essentiels pour investir dans l'avenir ont été définis : mobilité multimodale - enseignement supérieur, recherche et innovation - transition écologique et énergétique - numérique - innovation, filières d'avenir et usine du futur - territoires. A ces six volets, s'ajoute une priorité transversale : l'emploi.

Les CPER constituent un outil de la politique publique d'égalité des territoires. A travers leur dimension territoriale, ils permettent l'émergence d'une vision stratégique de développement, partagée entre l'État et les régions, et traduite par la mise en œuvre de projets structurants. Les régions bénéficieront ainsi de moyens renforcés pour l'animation d'une politique d'aménagement au service de l'égalité des territoires.

Par les CPER, l'État manifeste une confiance renforcée dans le partenariat avec les régions et les collectivités. Ensemble, État et collectivités locales fixent les priorités et bâtissent une stratégie commune en faveur de la compétitivité et l'attractivité des territoires pour les six prochaines années. Toutes les collectivités sont associées autour de la région à la négociation engagée : les départements, les futures métropoles, les intercommunalités.

Les CPER en bref

Objectifs nationaux :

- relance de l'investissement public et soutien à l'emploi
- mise en cohérence des politiques publiques et convergence des financements en faveur des projets structurants dans les territoires
- développement des territoires les plus vulnérables (territoires ruraux, quartiers prioritaires de la politique de la ville...)

Un effort financier important dans un contexte budgétaire contraint :

- 12,5 milliards d'euros sur six ans de crédits de l'État contractualisés

Un outil catalyseur des investissements publics en direction des territoires :

- Une contribution à la mise en œuvre des fonds européens structurels et d'investissement
- Une intégration des contrats territoriaux, en particulier des contrats de ville, dans le volet territorial
- Une articulation avec le programme d'investissements d'avenir

Un périmètre redéfini en cohérence avec les priorités du Gouvernement :

- 6 volets : mobilité multimodale ; enseignement supérieur, recherche et innovation ; transition écologique et énergétique ; innovation, filières d'avenir et usine du futur ; numérique ; territoires
- 1 priorité transversale : l'emploi

Ventilation des crédits de l'État contractualisés :

- Mobilité multimodale : 6,7 milliards d'euros
- Enseignement supérieur, recherche et innovation: 1,2 milliard d'euros
- Transition écologique et énergétique : 2,9 milliards d'euros
- Numérique : 32 millions d'euros
- Territoires : 994 millions d'euros
- Emploi : 211 millions d'euros
- Crédits spécifiques Outre-mer : 341 millions d'euros

Sur le volet innovation, filières d'avenir et usine du futur, une expérimentation d'appel à projets régionalisé sera mise en œuvre, pour un montant minimal de 50 M€ de crédits mobilisés dans le cadre du programme d'investissements d'avenir.

Des crédits valorisés, pour une meilleure synergie des interventions :

- les plans Campus et projets innovants sur l'enseignement supérieur et la recherche
- les crédits du programme d'investissements d'avenir sur l'usine du futur
- les crédits du plan France Très haut débit sur le numérique

CPER : Six volets essentiels

Mobilité multimodale

Pour répondre aux besoins de mobilité et aux enjeux d'attractivité des territoires, des infrastructures de transports performantes sont indispensables. Les programmes d'opérations définis permettront de moderniser les réseaux existants – routiers, ferroviaires et fluviaux, de poursuivre les opérations de désenclavement et d'amélioration des dessertes des territoires, de décongestionner les axes les plus encombrés et de renforcer la performance de la desserte en transport terrestre des grands ports maritimes.

Enseignement supérieur, recherche et innovation

Les projets ont pour objectif d'offrir aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche des campus attractifs et fonctionnels dans le cadre de politiques de site dynamiques : ils concernent notamment la restructuration/réhabilitation ou démolition/reconstruction en matière d'immobilier, la rénovation et la création de logements étudiants et le développement des usages du numérique. En matière de recherche et d'innovation, les projets concernent l'investissement sur les équipements scientifiques, le soutien de projets de recherche innovants, le soutien aux structures de transfert de technologie. Les crédits CPER pour ce volet viennent s'ajouter aux crédits déclinés au travers des opérations « Campus » et du programme d'investissements d'avenir au bénéfice des projets innovants structurant les dynamiques territoriales en matière de recherche et d'innovation.

Transition écologique et énergétique

Ce volet permet de soutenir l'action des acteurs régionaux en faveur de la croissance verte. Les projets soutenus ont pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre (amélioration de l'efficacité énergétique, développement des énergies renouvelables), développer l'économie circulaire, mieux organiser la gestion des déchets, améliorer la qualité de l'air, poursuivre la politique de prévention et de protection des risques naturels, favoriser une gestion durable des ressources naturelles, encourager le développement territorial intégré (agenda 21 local, opérations grands sites, grandes opérations d'urbanisme portées par des établissements publics d'aménagement...), valoriser le patrimoine naturel et culturel et soutenir l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Numérique

La couverture des territoires en très haut débit constitue un préalable au déploiement de l'économie numérique : les projets de couverture du territoire en réseaux à très haut débit fixe seront financés dans le cadre du Fonds national pour la société numérique (programme d'investissements d'avenir). Le CPER permettra principalement le soutien aux projets dans le domaine de la gouvernance (actualisation des Stratégies de cohérence régionale pour l'aménagement numérique, *cloud*, télétravail, *open data*, services publics en ligne, système d'information géographique), de la résorption des zones blanches de téléphonie mobile, ou bien encore relevant de thématiques ministérielles (éducation nationale, enseignement supérieur/recherche, culture...).

Innovation, filières d'avenir et usine du futur

Pour ce volet, le dialogue stratégique entre l'État et le conseil régional s'appuie sur les mesures du programme d'investissements d'avenir consacrées aux 34 plans de la nouvelle France industrielle et sur les stratégies de spécialisation des régions. L'enjeu est de favoriser les meilleures synergies possibles entre les investissements issus des programmes nationaux et l'action des régions en faveur du développement économique et de l'innovation en lien avec le Commissariat général à l'investissement et Bpifrance. Quelques régions ont été choisies pour la mise en œuvre d'une expérimentation conduite dans le cadre du programme d'investissements d'avenir, qui permettra de contractualiser le lancement d'un appel à projets co-élaboré avec le Commissariat général à l'investissement et le conseil régional sur la thématique de l'innovation, des filières d'avenir, de l'usine du futur.

Territoires

Ce volet permet d'apporter aux acteurs régionaux des moyens dédiés pour l'animation et la mise en œuvre d'une politique d'aménagement au service de l'égalité des territoires, adaptée aux enjeux d'équilibre et de cohésion territoriale propres à chaque région. Il a également pour objectif d'assurer la cohérence et la visibilité de l'ensemble des interventions de l'État et de la Région, voire des Départements, au profit de collectivités ou territoires infrarégionaux. Les projets d'intérêt régional du nouveau programme national de renouvellement urbain seront négociés dans le cadre du volet territorial qui intégrera également les contrats territoriaux infrarégionaux, dont les contrats de ville.

Une priorité transversale : l'emploi

Dans la perspective d'une réponse globale aux problématiques liées à l'orientation, la formation, l'insertion et le maintien des publics les plus fragilisés sur le marché du travail, le CPER doit permettre d'améliorer les diagnostics portant sur les territoires, les filières et les secteurs professionnels, d'accompagner la réforme du service public de l'orientation et notamment l'information sur l'offre de formation et la professionnalisation des acteurs intervenant auprès des publics, et de contribuer à la sécurisation des parcours professionnels. Ce volet soutient ainsi le réseau des CARIF-OREF, l'association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT) et encourage la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) territoriale.